

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 27 janvier 2011 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 18 novembre 2010
 2. Choix de la démarche pour la réalisation de la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie
 3. Point sur le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau
 4. Point sur le renouvellement des Commissions de travail
 5. Questions diverses
-

Synthèse

- Compte rendu du Bureau du 18 novembre 2010 approuvé.
 - Pour la réalisation de la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie :
 - o un prestataire accompagnera la CLE pour la totalité de la phase,
 - o une synthèse des données socio-économiques sera réalisée,
 - o un délai de 3 mois sera laissé aux structures représentées à la CLE afin qu'elles se positionnent pour le choix de la stratégie,
 - o le délai maximum de réalisation de la mission sera de 17 mois.
 - Le prestataire devra proposer une réorganisation des commissions de travail.
-

1 Approbation du compte rendu du 18 novembre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il est mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

2 Choix de la démarche pour la réalisation de la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la démarche générale pour l'élaboration de la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie ainsi que des exemples de cinq autres Commissions Locales de l'Eau (cf. diaporama).

Jean-Luc PETIT remarque qu'il y a un certain nombre de similitudes entre l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie et demande s'il n'y aura pas de doublons.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'en effet, sur la partie quantitative, beaucoup d'éléments seront apportées par l'étude relative aux volumes prélevables. Il sera donc nécessaire de faire référence à cette étude dans le cahier des charges afin que le prestataire utilise les données déjà acquises.

Claire MORAND précise que la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie permettra notamment d'affiner les données apportées par les différentes études réalisées.

Jean-Pierre BARBIER explique que concernant l'étude de détermination des volumes maximums prélevables, il faut prendre en compte les volumes consommés et non les volumes prélevés car les volumes perdus retournent à la nappe.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que le bureau d'étude SOGREAH a estimé, dans le rapport de phase 1 de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables, que 50 % des volumes d'eau potable perdus n'étaient pas restitués à la nappe.

Hélène FLACHON précise que ce chiffre est issu de la littérature mais que le bureau d'étude doit encore le confirmer.

Jean-Pierre BARBIER suggère ne pas réaliser de marché à lots mais un marché global et précise que c'est aux bureaux d'études de s'organiser afin de présenter une offre avec toutes les compétences demandées.

Choix des missions confiées au prestataire

Jean-Pierre BARBIER souhaite savoir pourquoi cette étape est nécessaire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie est une étape obligatoire pour élaborer un SAGE. Elle ajoute que l'accompagnement par un prestataire n'est pas une obligation et que certaines CLE ont réalisé cette phase en régie.

Claire MORAND souligne l'importance de faire appel à un prestataire pour cette phase déterminante qui nécessite beaucoup de concertation.

➤ Il est décidé de faire appel à un prestataire pour l'ensemble de la phase.

Choix de la réalisation d'un diagnostic socio-économique

Jean-Pierre BARBIER souhaite savoir en quoi consiste le diagnostic socio-économique proposé.

Claire MORAND explique que le diagnostic a pour objectif d'analyser le fonctionnement du territoire au niveau économique afin de comparer les différents secteurs d'activités entre eux et d'apporter des éléments pour l'élaboration du scénario tendanciel. Elle ajoute qu'une évaluation économique des scénarios devra être réalisée.

Maurice PELISSIER ajoute que cette analyse économique pourra permettre d'éclairer la CLE dans ses choix.

Jean-Pierre BARBIER précise qu'un certain nombre de données économiques sont déjà disponibles (Pays de Bièvre Valloire, SCOT...) et qu'il suffirait d'en faire une synthèse.

➤ Il est décidé de demander au prestataire de réaliser seulement une synthèse des données socio-économique à partir des éléments disponibles.

Délai pour le positionnement des structures représentées à la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle la démarche de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes qui, suite à l'élaboration des scénarios, a laissé un délai de 8 mois aux structures représentées à la CLE pour choisir un

scénario et demande aux membres Bureau si cette démarche les intéresse.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il lui semble judicieux de solliciter les structures représentées à la CLE quant au choix de la stratégie. Il ajoute que cette consultation devra être encadrée et que les avis devront être synthétisés.

Jean-Pierre BARBIER demande si le scénario choisi sera appliqué sur tout le territoire du SAGE ou si les scénarios pourront être différents selon les secteurs du SAGE.

Hélène FLACHON rappelle qu'il n'y aura qu'un seul scénario choisi pour l'ensemble du SAGE.

Jean-Pierre BARBIER demande s'il ne serait possible d'adapter le scénario en fonction des secteurs en citant l'exemple de l'irrigation.

Hélène FLACHON précise que la stratégie globale s'appliquera sur l'ensemble du territoire du SAGE mais que certaines préconisations pourront différées selon les secteurs tout en respectant la stratégie globale choisie.

Freddy MARTIN-ROSSET précise qu'il lui semble essentiel de consulter les structures représentées à la CLE pour le choix de la stratégie. Il ajoute qu'une présentation technique devra être réalisée dans certaines structures.

Jean-Pierre BARBIER propose que le prestataire intervienne dans chaque structure afin d'expliquer les différents scénarios proposés.

Christel CONSTANTIN-BERTIN fait remarquer que cela risque d'être plus coûteux et que dans le cas du SAGE Loire en Rhône-Alpes, ce sont le Président et la chargée de mission qui se sont chargés de la présentation.

➤ Il est décidé de laisser un délai de 3 mois aux structures représentées à la CLE pour se positionner quant au choix de la stratégie. La présentation des scénarios sera réalisée en régie.

Durée du marché

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente deux propositions de calendrier jusqu'à la validation des produits du SAGE par la CLE (prévue entre avril et décembre 2013). Le lancement de la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie est prévue en mai 2011.

Claire MORAND précise qu'il serait souhaitable que l'étude des zones stratégiques soit terminée fin 2010/début 2011.

➤ Il est décidé de fixer un délai de 14 mois pour l'élaboration des scénarios et de 3 mois (juillet à septembre 2012) pour la consultation des structures afin de valider la stratégie en septembre 2012. L'objectif serait ensuite de valider les produits en SAGE en septembre 2013.

Rédaction et validation du cahier des charges

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle la proposition de créer un groupe de travail pour la rédaction du cahier des charges et précise qu'afin de pouvoir commencer cette phase en mai, le cahier des charges doit être prêt fin février.

Jean-Pierre BARBIER souhaite que le cahier des charges soit validé en Bureau.

Le groupe de travail pour la rédaction du cahier des charges comprendra Claire MORAND, Jean-Paul NICOLET, Jean-Pierre BARBIER, Jean-Claude MONNET, Maurice PELISSIER, Christel CONSTANTIN-BERTIN, un représentant de la chambre d'agriculture de l'Isère et un représentant de la DDT.

➤ **Le groupe de travail se réunira le 14 février 2011 à 14h30.**

➤ **Une réunion de Bureau est fixée le 24 février 2011 à 16h00 afin de valider le cahier des charges.**

3 Point sur le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau

Christel CONSTANTIN-BERTIN expose la procédure pour le renouvellement de la CLE (cf. diaporama joint) dont est en charge la sous-préfecture de Vienne. Elle souligne que les représentants des collectivités territoriales sont nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés mais qu'à ce jour, les collectivités n'ont toujours pas été contactées par les associations des maires.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il a pris contact avec l'association des maires de la Drôme.

Maurice PELISSIER informe les membres du Bureau que l'association des Amis des moulins de l'Isère sollicite son intégration au sein de la CLE. Il précise que l'admission de cette association obligerait une autre association à quitter la CLE afin de respecter l'équilibre des 3 collègues. Il demande si cette association ne pourrait pas être représentée par une autre association.

Hélène FLACHON rappelle que dans le cas où cette intégration serait refusée, il serait nécessaire de motiver ce refus.

Jean-Pierre BARBIER souhaite que cette demande soit présentée et votée en CLE

Freddy MARTIN-ROSSET estime qu'il est nécessaire d'avoir des informations complémentaires sur cette association avant de prendre une décision.

Claire MORAND propose de se renseigner auprès de la Préfecture ou de la DDT sur les règles à appliquer pour ce type de demande.

➤ **Concernant l'association des Amis des Moulins de l'Isère, les renseignements seront pris en vue de la prochaine réunion de Bureau.**

4 Point sur le renouvellement des Commissions de travail

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que lors de la dernière réunion du Bureau, il avait été envisagé de renouveler les commissions de travail.

Claire MORAND propose de demander au bureau d'étude chargé de l'accompagnement de la phase tendances, scénarios et choix de la stratégie de proposer de nouvelles commissions adaptées à la réalisation de cette étape.

Jean-Pierre BARBIER approuve cette proposition.

Maurice PELISSIER indique que les personnes qui intégreront les commissions devront être motivées.

➤ **Il est décidé d'inclure la réorganisation des commissions dans la mission du prestataire.**

5 Questions diverses

Christel CONSTANTIN-BERTIN informe qu'une demande d'avis a été soumise à la CLE concernant un projet de Zone d'Activités à Viriville. Ce dossier pourra être présenté à la réunion de Bureau du 24 février.

Jean-Luc PETIT demande quels sont les projets soumis pour avis à la CLE.

Claire MORAND répond que ce sont les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Jean-Luc PETIT fait remarquer que la CLE n'a pas été consultée pour le projet du Center Parc.

Claire MORAND indique que le Bureau pourrait demander une présentation de ce projet.

Jean-Pierre BARBIER souligne que peu de personnes s'opposent à ce projet.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il n'a eu aucune information précise sur ce projet et qu'il souhaiterait donc qu'il soit présenté en réunion de Bureau.

➤ **Il est décidé de ne pas demander de présentation de ce dossier en réunion de Bureau.**

La séance est levée à 16h30.

6 Dates des prochaines réunions

BUREAU	Jeudi 24 février 2011 16h – 18h
BUREAU	Jeudi 21 avril 2011 16h – 18h

M. Maurice PELISSIER,
Président de la Commission Locale de l'Eau

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
CHALEAT Jean-Paul	FRAPNA
FLACHON Hélène	Agence de l'Eau RM&C
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
FERMOND Lisiane	MISE Drôme - DDT
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LIONET Jacques	MISE Isère - DDT
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
LOZANO Robert	CC Bièvre Est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
NUCCI Christian	Conseil général Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
MARILLAT Robert	Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre Liers Valloire
MIGNOT Philippe	Conseil Régional Rhône-Alpes